

Procès-verbal
du Conseil Municipal

Séance du 11 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 11 Avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire.

Présents : Mmes CAYROL Laure - CAYROL Maëlys – DOUMENC Sophie - THAMIE Sylvie – MERCIER Martine et MM. CARAYOL Florent - DELFAUD Alexandre - GERARD Philippe - HUG Maxime - NEVEUX Jean-Michel – NAJM Ghassan

Absent(e)s : Néant

Absent(e)s représenté(e)s : M. LATAPIE Jérémy a donné procuration à M. HUG Maxime, Mme DARDENNES Agnès a donné procuration à M. GERARD Philippe

Madame CAYROL Maëlys a été élue secrétaire

Validation du procès-verbal du 20 mars 2023

Le procès-verbal du 20 mars 2023 est validé à l'unanimité.

Vote des taxes communales 2023

M. le Maire évoque les importantes évolutions notamment au niveau des bases et des budgets de fonctionnement.

Il propose de fixer les taux des taxes communales pour l'année 2023.

Les taux de référence pour l'année 2023 sont les suivants :

Taxe foncière bâti : 43.65%

Taxe foncière non bâti : 157.32%

Taxe habitation (hors résidences principales et logements vacants) : 9.59%

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'appliquer une augmentation de 1% sur les taux de référence 2023 comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 44.09%

Taxe Foncière Non Bâti : 158.89%

Taxe habitation (hors résidences principales et logements vacants) : 9.69%

Durée amortissements Budget Photovoltaïque

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Il convient pour le budget PHOTOVOLTAÏQUE, d'adopter une durée d'amortissements pour les travaux et les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter la durée d'amortissement de 20 ans

- de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Attribution de compensation prévisionnelle 2023

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts (article 1609 nonies C),
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand-Figeac n°006/2023 en date du 31/01/2023,

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification du montant de l'attribution de compensation de la commune,
- Accepte le montant prévisionnel de l'attribution de compensation pour la commande d'Assier, pour un montant de - 78 593€ pour 2023,
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Vote du Budget COMMUNE et des budgets annexes

Monsieur le Maire présente les budgets -2023 qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

Budget COMMUNE

Section de fonctionnement : 722 966.00€
Section d'investissement : 1 407 768.01€

Budget ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : 308 321.04€
Section d'investissement : 100 889.96€

Budget BOULANGERIE

Section de fonctionnement : 16 800.00€
Section d'investissement : 492 340.15€

Budget PHOTOVOLTAÏQUE

Section de fonctionnement : 15 902.05€
Section d'investissement : 32 386.65€

Budget HAMEAU DE LAVALADE

Section de fonctionnement : 80 292.47€
Section d'investissement : 99 350.31€

Le Conseil Municipal approuve les budgets 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Bureau de poste – demande d'ouverture le samedi matin

M. le Maire propose, suite à la signature du nouveau contrat de présence postale entre le groupe la poste et l'AMF et la lettre déjà réalisée par la commission Artisanat, Commerces, Services Publics et locations, de faire un courrier ou une motion pour solliciter l'ouverture du bureau de poste d'Assier le samedi matin.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Création d'une commission Concertation nationale

M. le Maire propose de créer une commission communale dans le cadre du projet « Notre école, faisons-l'en-semble » suite à l'appel à projet « Concertation Nationale- Fonds d'innovation pédagogique » qui concerne les écoles et notamment l'amélioration du cadre de vie à l'école d'Assier.

M. le Maire propose qu'elle soit constituée comme suit :

Co-présidence :

- Le /La Directeur(rice) de l'école d'Assier et l'Adjointe aux affaires scolaires (ou sa suppléante)

Liste de membres :

- 2 représentants de la Mairie : Le Maire (et/ou son adjoint(e) en charges des affaires scolaires)
+ 1 élu du Conseil Municipal
- 1 représentant du corps enseignant : Le/La directeur(rice) de l'école (ou son représentant)
- 2 représentants de REISSA : Le/La Président(e) (ou son représentant) + 1 agent en lien avec le projet
- 5 parents d'élèves
- 1 représentant des services techniques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve la proposition de M. le Maire**

Questions diverses

Cinétoiles sous les étoiles – Cinéma de plein air Grand-Figeac

La commune d'Assier s'est portée candidate pour l'accueil d'une projection cinéma plein air estivales organisée par les services culturels du Grand-Figeac. Sa candidature a été retenue pour l'année 2023.

M. GERARD Philippe, conseiller municipal en charge de l'évènement, propose que le film soit choisi collectivement avec l'ensemble du Conseil Municipal et de voir pour d'autres animations le même jour.

Animations / évènements pour cet été

Proposition de refaire le forum des associations comme l'an dernier mais éventuellement au mois de Septembre au lieu de Juillet en même temps que la course nature à l'occasion de la Journée du Patrimoine. Pour le week-end des Journées du patrimoine, le dimanche, un spectacle de danses autour des étangs organisé par « les Artilleurs » thématique L'arbre et le Paysage (conférence le matin, repas le midi).

M. le Maire propose des refaire une réunion de préparation de la saison estivale comme l'année dernière afin de mettre en place le planning avec toutes les associations.

Site internet de la commune

Plusieurs informations sont à mettre à jour sur le site communal notamment nouvelles adresses, associations, maisons médicales ect...Une liste va être établie et sera remise l'agent en charge du site et la créatrice du site pour modification.

Etude Urbaine pour la requalification des espaces publics

M. le Maire présente le programme concernant l'étude urbaine pour la requalification des espaces publics. Ce document a été élaboré par le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot), il a pour but de projeter une vision de l'aménagement du bourg d'Assier sur les 10 prochaines années. Le document sera envoyé au Conseil Municipal afin de pouvoir faire d'éventuelles remarques et proposer des ajouts.

